

LA FONDATION  
DE LA  
1<sup>re</sup> Ecole des Arts et Métiers

---

*Son Séjour à Compiègne*

(1800-1806)

---

La première école des Arts et Métiers, instituée sous ce nom, fut créée à Compiègne, par décret du 6 ventôse an XI (25 février 1803). Et cette création avait pour but, suivant l'expression énergiquement pittoresque du Premier Consul, « la formation de sous-officiers pour l'industrie », c'est-à-dire d'excellents contremaîtres pour les manufactures françaises.

Cette fondation de fait, dont l'origine napoléonienne est incontestable, n'était pourtant que la consécration officielle d'un établissement déjà installé dans le Palais de Compiègne et occupant la partie du château, formant la cour de l'Orangerie.

Cet établissement, une des quatre sections du Prytanée français, doit être considéré lui-même comme le développement de l'Ecole de la Montagne, fondée à Liancourt en 1788, par un philanthrope éminemment bienfaisant, le duc de La Rochefoucauld.

Aussi, selon la tradition des historiens des écoles d'Arts et Métiers, est-ce au vénérable duc de La Rochefoucauld que semble devoir être attribué le principal mérite d'une fondation appelée à rendre tant de services.

Mais, ceci établi, la part de Napoléon reste encore assez belle pour avoir su donner une existence légale et un solide fondement à ces écoles dont l'avenir et l'utilité ne pouvaient échapper à son regard d'aigle.

D'ailleurs, cette controverse de paternité a été tranchée par les intéressés eux-mêmes. En célébrant le centenaire de leur formation en 1888, c'est M. de La Rochefoucauld qu'ils ont choisi pour leur véritable père.

Avant d'étudier l'œuvre, nous devons donc connaître celui qui en fut le premier inspirateur et l'organisateur. François-Alexandre-Frédéric, d'abord duc de Liancourt, puis duc de La Rochefoucauld-Liancourt descendait de l'illustre famille dont l'écrivain des « Réflexions et Sentences ou Maximes morales » est l'un des membres les plus connus.

Il naquit le 11 janvier 1747.

A peine sorti de l'école de La Flèche en 1763, dédaignant les plaisirs et les honneurs que l'illustration de sa famille eût pu lui valoir à la cour de Louis XV, il préféra voyager. Son sens droit et son esprit logique lui permirent d'étudier avec fruit les idées nouvelles et les premières applications de la science à l'industrie.

A vingt et un ans, il était en Angleterre, où il se montra « sérieux et curieux ». « Il a beaucoup d'âme et point d'affectation », disait de lui Walpole. Ainsi jugé, le jeune duc pendant son séjour chez nos voisins voulut tout voir, tout étudier, tout approfondir.

L'on retrouve les efforts du penseur et du chercheur dans les ouvrages par lesquels il signala son retour :

- « *Histoire des classes travailleuses en Angleterre.* »
- « *Législation anglaise des chemins.* »
- « *Etablissements d'humanité en Angleterre.* »

Passant aussitôt à l'application, il fonde, le premier, une ferme-modèle dans son beau domaine de Liancourt et bientôt cette Ecole de la Montagne qui fut l'idée-mère des Ecoles des Arts et Métiers.

Louis XVI, qui partageait ses vues et ses principes, l'appela à la cour, tandis que la noblesse du bailliage de Clermont-en-Beauvaisis le députait à l'Assemblée des Etats Généraux.

Le 18 juillet 1789, ses aspirations, ses travaux, son

caractère le désignèrent si particulièrement qu'il fut élevé à la présidence de l'Assemblée Nationale.

Le rôle de président de cette assemblée n'était ni sans danger, ni de tout repos.

Traité de tiède, de modéré, de douteux par le côté où il siégeait, les exagérés de côté droit le proclamaient jacobin, révolutionnaire, traître au roi et à la noblesse.

« Mais, dit-il, j'ai toujours eu pour soutien ma conscience. Je crois ma vie politique sans reproche. Je l'ai sévèrement scrutée bien des fois. J'ai rempli tous mes devoirs, et comme honnête homme et comme Français ».

Avant la dissolution de l'Assemblée Nationale, M. de La Rochefoucauld fut appelé au gouvernement de la Normandie et de la Picardie.

Cependant, à Paris, la Révolution était en marche et après la journée du 10 août, le duc, comme commandant militaire de Rouen, ayant osé offrir un asile à Louis XVI, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Il fut forcé de quitter la France. Un pêcheur le recueillit dans sa barque et le fit passer en Angleterre. Il y vécut retiré, dans le comté de Suffolk, à Bury-Saint-Edmond, presque sans ressources.

Le marquis, son fils, qui a publié en 1827 une notice biographique sur son père, raconte le trait suivant :

Une vieille demoiselle avec laquelle il avait eu des relations de bon voisinage lui légua tous ses biens, en témoignage de la belle affection dont elle s'était prise pour lui. Elle n'avait que des parents éloignés. Cependant, lorsque La Rochefoucauld fut informé de ce legs, quoique proscrit et sans fortune, il fit rechercher les proches de cette demoiselle et leur restitua l'héritage de leur parente. Mais désirant toutefois conserver quelque chose de la fortune de la donatrice, il en retint un schelling.

Profondément affecté par la mort de Louis XVI, auquel il avait voué un sincère et respectueux attachement, La Rochefoucauld devant la complication des événements de France qui ne permettait pas d'espérer de longtemps la

possibilité d'un retour, se décida à entreprendre un long voyage aux Etats-Unis et au Canada.

Il voulait y continuer ses études sur les mœurs et les coutumes anglaises et s'y documenter sur place sur les rapports de la législation de ces contrées avec l'agriculture et l'industrie.

Ici, je ne puis résister au plaisir de citer la noble réponse qu'il fit au gouverneur du Canada, lequel l'entretenait de la force de la protection anglaise : « Il est en moi de préférer garder toute ma vie mon état de banni et de pauvre diable, à me voir rappelé dans mon pays et dans mes biens par l'influence des puissances étrangères. »

De retour en France, en 1799, il publia son « Voyage aux Etats-Unis », résultat de ses observations sur la situation de l'Union à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Rentré en possession de la terre de Liancourt, où l'Ecole de la Montagne était devenue Ecole nationale, M. de La Rochefoucauld s'occupa à réorganiser une filature de coton et une fabrique de cordes remplaçant les machines anciennes par de nouvelles machines connues en Angleterre sous le nom de « métiers continus ». Il y ajouta des ateliers de tréfileries et de corroierie, en même temps qu'il créait des dispensaires.

Un pareil homme, quelles que fussent ses aspirations politiques, ne pouvait qu'être compris par le Premier Consul. Aussi reçut-il, sans qu'il l'eût sollicité, le titre honorifique d'Inspecteur général de la première école des Arts et Métiers.

C'est dans ces fonctions toutes gratuites qu'il patronna et protégea cette institution pendant le Consulat, l'Empire et après la Restauration sous le règne de Louis XVIII.

En 1823, le ministre Corbière prit pourtant sur lui la responsabilité d'un inqualifiable acte d'ingratitude envers cet homme que l'indépendance de ses principes et la fermeté de ses idées libérales mettaient souvent en opposition avec le pouvoir.

Mais voici la lettre par laquelle il répondit au ministre

qui l'informait de la suppression de toutes les fonctions qu'il remplissait avec autant de dévouement que de désintéressement :

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai reçu votre lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date d'hier, m'annonçant que par ordonnance du Roi, S. M. m'a retiré les fonctions d'Inspecteur général du Conservatoire des Arts et Métiers, de membre du Conseil général des Prisons, du Conseil général des Manufactures, du Conseil général des Hospices de Paris et du Conseil général du département de l'Oise.

Je ne sais comment les fonctions de Président pour la propagation de la vaccine, que j'ai introduite en France, en 1800, ont pu échapper à la bienveillance de votre Excellence, à laquelle je me fais un devoir de les rappeler.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

Le résultat de cette lettre fut que le ministre répara son oubli en supprimant le Comité qui avait l'honneur d'avoir à sa tête un président si déplaisant.

A propos de la vaccine dont M. de La Rochefoucauld se montre fier d'avoir été le propagateur en France, on raconte que le duc voulant prouver qu'elle n'était pas dangereuse et ne devait soulever aucune crainte, fit vacciner devant lui, à l'École de Compiègne, plusieurs élèves dont l'un, nommé Schreuder, portait encore gaillardement ses 85 ans, en 1879.

M. de La Rochefoucauld mourut le 27 mars 1827.

Les anciens élèves des écoles pour lesquelles il avait tant fait, présents à Paris le jour de ses funérailles, tinrent à honneur de porter sur leurs épaules le cercueil de leur bienfaiteur.

La brutalité de la police en cette circonstance fut bien mal employée contre ces enfants, et la mémoire du défunt ne méritait pas la profanation dont s'émut la Chambre des Pairs où le grand caractère de M. de La Rochefoucauld était hautement apprécié.

Cet homme de bien qu'était M. de La Rochefoucauld aimait à répéter : « Il faut aider tout ce qui est utile, il faut attacher son nom à tout ce qui est bien ». Et ce qui était utile, ce qui était bien, c'était par exemple de fonder en 1821, avec Benjamin Delessert, la première Caisse d'Epargne ; c'était encore la création et l'organisation des Ecoles d'Arts et Métiers dont la fondation et le séjour à Compiègne sont le sujet de cette étude.

Mais auparavant, je voudrais encore relever une anecdote qui n'a d'autre mérite que de nous apprendre que le duc était affligé d'un bégaiement assez prononcé.

Dans une de ses inspections à l'école de Compiègne, le duc de Liancourt s'approchant d'un élève de la fonderie qui terminait un moule, dont le modèle caché dans le sable ne laissait pas deviner la forme, lui demanda :

— « Co-omment t'a-appelles-tu ? Que-e fai-ais tu-u là ? »

Et l'élève interdit et rougissant de répondre :

— « Je-e m'a-appelle Vé-érité. Je-e fai-ais le bo-on Dieu ».

— « Est-ce que tu te f... de moi, par hasard ? s'écrie le duc hors de lui, en entendant cette étrange réponse et devant ce bégaiement qui lui semble un écho.

« Qu'on me conduise ce gaillard-là en prison ! »

On eut toutes les peines du monde à faire comprendre à La Rochefoucauld que l'élève interpellé s'appelait Vérité, qu'il moulait un Christ et qu'il possédait un défaut de prononciation ne le cédant en rien à celui qui distinguait le vénérable Inspecteur des Ecoles des Arts et Métiers.

Enfin, après cette esquisse biographique bien incomplète, mais par laquelle j'aurais voulu fixer le caractère et la physionomie du créateur des établissements dont la fondation suffirait seule à honorer une vie, revenons à Liancourt, séjour célèbre dès le xvii<sup>e</sup> siècle par ses jardins, ses parcs et ses eaux. Là, dès 1780, un acte de bienfaisance du duc recueillant à ses frais une vingtaine d'orphelins devait avoir des suites particulièrement fécondes.

Une ferme bâtie sur la montagne de Liancourt fut

organisée pour servir d'école d'instruction à ces pauvres enfants.

Cette école prit une telle extension qu'en 1788 plus de cent trente élèves y étaient réunis et Louis XVI, pour seconder les vues philanthropiques du duc de Liancourt, lui accorda dix sous de solde journalière pour chaque enfant.

L'instruction était donnée par des sous-officiers.

Le programme de l'enseignement comprenait : la lecture, l'écriture, le calcul, quelques éléments de certains métiers et les bases de l'instruction militaire.

La discipline était assez sévère, et le duc de Liancourt qui savait ce que vaut l'éducation visitait souvent ses protégés, aimant à leur dire : « Souvenez-vous que lorsque vous saurez votre métier, votre fortune est faite, »

Pendant la Révolution, l'existence de cette école, appelée Ecole de la Montagne, eût été vraisemblablement sacrifiée, mais la nécessité de remplacer les écoles militaires supprimées donna l'idée de faire de Liancourt un établissement destiné à produire des sous-officiers et même des officiers.

Dans ce but, l'Ecole de la Montagne s'augmenta des élèves de Popincourt, de l'Ecole des Enfants de la Patrie, et, vu l'exiguïté des constructions, on installa une partie des élèves à Liancourt dans le château même du fondateur de l'école.

Par suite de cette destination précise, le régime militaire fut appliqué plus que jamais avec rigueur aux pupilles de Liancourt. On donna aux élèves l'uniforme et l'équipement des jeunes gens de l'Ecole de Mars.

L'enseignement fut complété par l'étude des mathématiques élémentaires, par l'enseignement du dessin et de la langue française.

Avec le Consulat, Bonaparte était venu, imprimant son action énergique et sa direction puissante à la marche du nouveau gouvernement. L'ordre se rétablissait, les établissements publics renaissaient d'une vie nouvelle.

Le duc de La Rochefoucauld, rendu à sa patrie, à ses

enfants d'adoption, à ses œuvres, rentra en France dans les premiers jours de 1799.

Il reprit possession du domaine de Liancourt, la seule de ses propriétés échappée aux ventes nationales, et plus que jamais s'attacha de corps et d'âme aux destinées de l'œuvre qu'il protégea jusqu'à la fin de sa carrière.

Cependant, M. de La Rochefoucauld, reconnaissant l'insuffisance de l'École de la Montagne, dut forcément chercher ailleurs que dans le château de Liancourt, un autre lieu d'asile. C'est ainsi que de vastes bâtiments étant alors inoccupés au château de Compiègne, il en obtint la disposition pour y loger toute l'institution.

L'ordre de transfert du ministre de la guerre est du 3 messidor, an VIII (22 juin 1800).

Cependant, le 14 juillet, l'école était encore à Liancourt, mais le 21 septembre, elle figurait à Compiègne dans le cortège organisé pour la célébration de l'anniversaire de la proclamation de la République « sous les ordres du citoyen Crouzet. »

L'école de Liancourt, ainsi devenue l'école de Compiègne, en s'augmentant des élèves de l'école des Tambours de Versailles, reçut le titre de section du Prytanée français.

Le Prytanée français, dit l'arrêt ministériel du 13 thermidor, an IX de la République, est essentiellement destiné à fournir une éducation gratuite aux enfants des militaires tués au champ d'honneur et des fonctionnaires civils, victimes de leurs fonctions. Il se divise en 4 sections établies, l'une à Paris, la deuxième à Saint-Cyr, la troisième à Saint-Germain, la quatrième à Compiègne.

Chaque section prend le nom de collège, et chaque collège le nom de la commune où il est situé.

Le nombre des élèves peut être porté à 400 pour le Collège de Compiègne et à 300 pour les autres collèges.

Sur ces chiffres, 100 places dans chaque institution sont réservées à des élèves dont la pension est à la charge de leur famille.



Le Premier Consul prononce seul l'admission des élèves à la charge de la République.

Le Collège de Compiègne est plus essentiellement industriel que les trois autres collèges du Prytanée.

Il est divisé en 2 sections :

La première ayant jusqu'à quatre classes de 2 divisions chacune.

La deuxième section devant être partagée en 2 divisions ; l'une des jeunes gens destinés à exercer les arts mécaniques ; l'autre, de ceux qui sont destinés à la marine.

Les élèves destinés aux arts mécaniques doivent être répartis en deux ou trois classes ; ils doivent continuer à apprendre l'orthographe, le calcul, le dessin, sous le rapport des arts et métiers.

A 14 ans, ils sont envoyés en qualité d'apprentis chez des maîtres particuliers, bien que sans cesser de faire partie du collège pendant toute la durée de leur apprentissage qui ne doit pas excéder trois ans.

A la fin de l'apprentissage, les élèves peuvent être placés dans les manufactures de l'État ou dans les ateliers de terre et de mer de la République.

Les élèves destinés à la marine doivent sortir à l'âge de 15 ans du collège et être employés sur les vaisseaux de la République, conformément aux connaissances dont ils auront fait preuve.

Telles furent les bases d'une institution dont l'orientation, comme on le voit, est bien près d'être fixée définitivement.

D'ailleurs, cette question de l'enseignement professionnel, qui est encore aujourd'hui le sujet des controverses les plus vives et les plus ardentes, ne pouvait ainsi se résoudre tout à coup d'un trait de plume.

Cependant, à force de tâtonnements, l'école de Compiègne allait bientôt franchir une autre étape.

En 1800, à la suite d'une partie de chasse dans les environs de Compiègne, le Premier Consul vint à l'improviste visiter l'école dans ses plus grands détails.

Lui-même interrogea les élèves et, après une longue conférence avec les différents chefs, il jugea que l'établissement devait prendre un autre essor et revêtir une organisation plus pacifique, plus industrielle surtout.

Ces idées du maître furent sanctionnées par le décret, déjà cité, du 6 ventôse (25 février 1803), qui transformait définitivement le Prytanée de Compiègne en Ecole des Arts et Métiers.

Sous la direction du ministre Chaptal, une Commission composée de savants illustres : Monge, Berthollet, La Place, Costaz et Conté, fut chargée de lui soumettre un projet pour l'établissement de cette première Ecole des Arts et Métiers<sup>1</sup>.

L'enseignement du latin fut supprimé, les cours des mathématiques augmentés, l'enseignement du dessin industriel fut prescrit et quelques ateliers organisés.

L'instruction pratique devait être en principe dirigée vers la fabrication des tissus de toute espèce. Toutefois, dans une des parties les plus reculées du château, on organisa des ateliers de forges, de tours d'ajustage, de menuiserie, de charonnage, de taille des limes, etc., chacun sous la direction de maîtres spéciaux, reconnus habiles en leur art.

Les élèves et le personnel furent partagés en deux divisions, les artistes et les commençants. En dehors de ces deux divisions, on admit une troisième catégorie, qu'on comprit sous la désignation de *petits des femmes*, parce qu'elle comprenait des enfants en bas-âge, orphelins de l'armée, qu'il était nécessaire de combler encore d'attentions maternelles, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de passer dans la division des commençants.

Le nombre des élèves était d'environ 400 et même atteignit quelquefois le chiffre de 500.

Leur uniforme était un surtout de drap gris de fer, collet et parements rouges, boutons blancs, soubreveste et

1. Le texte de ce projet imprimé est aux archives départementales de l'Oise.

pantalon garnis de cuir, de la même étoffe que le surtout, chapeau français et bonnet de police pour l'intérieur.

La pension allouée pour chaque élève était de 450 francs et de 500 francs pour ceux qui étaient entretenus par les parents, lesquels devaient payer par trimestre et d'avance.

L'établissement de cette nombreuse école fut très avantageux à notre ville, dit Gaspard Escuyer.

Certes, ce ne sont pas les commerçants qui eurent à s'en plaindre pendant les sept ans que dura son séjour dans notre ville.

De même beaucoup d'habitants profitèrent de la présence des nombreux maîtres attachés à cette école pour faire donner à leurs enfants, à frais modérés, d'excellentes leçons de dessin, de géographie, de mathématiques, etc.

L'un de ces maîtres nommé Mozetta, se fit même nommer par la Mairie, à la place d'instituteur primaire de la section Nord qui était vacante, et prêta serment le 3 floréal, an IX, en cette qualité. Il avait une très belle main et donnait en ville des leçons d'écriture cursive !

Le directeur de cette école jouissait des plus belles prérogatives, il correspondait directement avec le ministre de l'Intérieur, même avec le Premier Consul. Il était le chef, en quelque sorte absolu, de l'établissement, pouvait suspendre de leurs fonctions le chef de l'enseignement, l'économe et les professeurs, en en référant au ministre et il pouvait destituer, sans recours, tous les autres employés. Il n'était comptable de sa gestion qu'au ministre seul.

L'École à son arrivée à Compiègne, avait pour Directeur M. Crouzet, qualifié d'homme de lettres distingué par M. Escuyer, qui affirme qu'il se fit bientôt connaître par des couplets faits à l'occasion de la fête du premier vendémiaire, an IX, lesquels, dit-il, furent imprimés et très goûtés du public.

Je regrette que la bibliothèque municipale ne possède pas cette œuvre, cependant ceux qui voudront juger de la qualité de la Muse du premier Directeur de l'École de Compiègne, pourront consulter à la Bibliothèque ses « im-

précations contre les parjures, à l'occasion de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, suivies d'une invocation à l'Être suprême », par le citoyen Crouzet, directeur de l'École nationale de Liancourt.

Voici le ton :

Chérir la République, adorer la Patrie,  
 Détester à jamais l'exécrable anarchie.  
 Du cruel fanatisme enchaîner la fureur,  
 Garder pour les tyrans une éternelle horreur.  
 A tous nos descendants transmettre d'âge en âge...etc.,

durant trois pages que les Administrateurs du département de l'Oise firent imprimer, au nombre de 4.000 exemplaires, pour être adressés à tous les cantons de l'arrondissement et lus à la réunion décadaire du 2 pluviôse, an VII.

Mais, dit-on, à ce poète directeur, une École d'Arts et Métiers convenait peu. Il fut mis à la tête du Collège de Saint-Cyr, où il se signala encore à l'époque de la rupture du traité d'Amiens par un chant guerrier, ayant pour sujet la descente en Angleterre, dont voici le refrain :

Franchissons la plaine profonde,  
 Reprenons nos glaives vainqueurs,  
 Notre cause est celle du monde,  
 Le monde appelle ses vengeurs.

Il avait été remplacé dans la direction du Collège de Compiègne par M. Le Breton, ancien religieux minime et supérieur de la maison de Brienne, où l'on sait que Bonaparte avait été élevé aux frais du gouvernement français.

Le nouveau Directeur, très glorieux des talents et du mérite de son élève, crut sa fortune établie désormais sur des fondements inébranlables. Il commença à user du château et de ses dépendances comme s'il en eût été le vrai propriétaire.

Dès son arrivée, raconte Gaspard Escuyer, dans son histoire manuscrite de Compiègne <sup>1</sup>, au printemps de l'an IX,

1. *Histoire de Compiègne*, 7 volumes manuscrits de la Bibliothèque de la ville.

il témoigna l'intention de se faire remettre la clé d'une bibliothèque placée dans l'angle du château, le plus près du Collège de la ville.

Cette collection avait été formée de divers dépôts littéraires et aussi d'une quantité de livres choisis, de cartes géographiques et d'autres objets précieux appartenant à la ville de Compiègne dont l'état était déposé à la Mairie qui, pour rendre le dépôt plus utile, avait consenti au transport de son fonds au château alors inhabité. Le tout étant confié à la garde de M. Lalondrelle, principal du Collège de la ville.

Ce rassemblement de livres, quoique déjà diminué par diverses restitutions ordonnées par le Gouvernement, entr'autres celle faite à M. de la Tour du Pin, de tous les livres provenant du château de Hautefontaine, formait encore une nombreuse collection, dont la conservation eut été une richesse inappréciable pour la ville qui commençait déjà à la regarder comme propriété communale.

Mais M. Le Breton réclamait.

Se refuser plus longtemps à la remise des clefs du local convoité par un homme si en faveur ne semblait pas possible.

Incessamment tous les livres, cartes et autres objets qui appartenaient à la ville, furent enlevés et rapportés dans la salle qu'ils occupaient auparavant dans le Collège. Cette opération s'exécuta en la présence d'un adjoint par les soins de M. Lalondrelle.

Hélas, la partie de cette nombreuse collection qui avait donné tant d'espérances, abandonnée à l'École, n'eut pas de chance ; après plusieurs triages et divisions elle se trouva enfin réduite à rien, car la plupart des volumes furent dépareillés, perdus ou emportés.

Peu de temps après le départ de l'École pour Châlons, lorsque une lettre du Ministère de l'Intérieur autorisa la remise du dépôt du château, à la ville, les trois Commissaires, désignés par le Maire, MM. Lalondrelle, principal du Collège ; Vincent, secrétaire de la Sous-Préfecture, et Esmangart

Saint-Maurice, ne purent dresser que l'inventaire de tristes restes dont la plus grande partie fut vendue au poids, à un épicier de Paris, après un dernier triage.

La bibliothèque ne fut pas le seul local envahi par le Directeur de l'École. Il étendit bientôt ses prétentions sur les corps de bâtiments qui avaient été réservés et jusque sur les grands appartements destinés au logement des souverains où il établit son infirmerie ; les appartements de Marie-Antoinette devinrent les classes d'histoire naturelle, ceux du roi, les classes de grammaire, la bibliothèque servit de dortoir, ainsi que les chambres voisines.

Il fit élaguer les arbres de si près qu'il ne resta que le tronc aux tilleuls des quinconces.

Cette opération indigna le public et fut dénoncée au ministre, qui donna l'ordre absolu d'interrompre ce vandalisme meurtrier. Ainsi fut heureusement sauvée une partie de ces arbres vénérables tant par leur ancienneté que par leurs proportions.

Cette leçon, donnée à un homme aussi vain que le Directeur, devait être suivie d'une bien plus cruelle encore.

M. Le Breton ayant appris que le Premier Consul devait passer à Compiègne, le samedi 6 messidor, an XI (25 juin 1803), s'empressa de lui offrir un déjeuner pour lui et les personnes de sa suite.

Personne n'ignorait dans le pays que Bonaparte avait été élevé sous les ordres de M. Le Breton, car ce religieux était fier outre mesure de la grandeur de son élève.

L'honneur que lui fit le premier chef de l'État en acceptant son déjeuner mit le comble à son exaltation et lui fit fermer les yeux sur plusieurs convenances qu'il eût dû respecter.

Le Préfet du département, le Sous-Préfet de Compiègne, le Maire de la ville s'étant présentés au château pour voir les apprêts que l'on faisait pour la réception du Premier Consul ou pour l'y attendre, se virent refuser à plusieurs reprises l'ouverture de la grille.

Le Directeur voulait être seul à faire les honneurs d'un

festin dont il faisait tous les frais, les magistrats évincés ne s'en crurent pas moins grièvement offensés et s'en plaignirent amèrement au Premier Consul dès son arrivée à Compiègne..

En attendant, les élèves étaient rangés dans la cour d'honneur, et leur Directeur, la tête déjà sans doute un peu troublée, réussit après leur avoir fait changer plusieurs fois de position, à leur faire barrer l'entrée du château, juste au moment où Bonaparte se présenta.

Le Premier Consul ayant mis pied à terre, M. Le Breton se présente pour le haranguer.

Comme il rappelait à Bonaparte qu'il regardait comme son plus beau titre de gloire d'avoir été son maître, celui-ci l'interrompit par ces mots : « Oh ! je m'en souviens ! » prononcés d'un ton sec et qui ne présageait rien de bon pour le harangueur.

Le déjeuner avait été servi dans la salle des gardes et très bien ordonné. Le public occupait une partie de cette vaste galerie et l'on s'attendait à ce que le Premier Consul, en faisant les invitations et désignant les places, donnât l'une des plus honorables à son ancien instituteur qui y comptait bien lui-même.

Or, M. Le Breton ne fut pas oublié, mais relégué derrière ses adversaires comme pour les servir. Ainsi traité, le pauvre homme ne savait quelle contenance tenir.

Lorsqu'après le repas l'intendant lui demanda la carte, il fut atterré et ne put que balbutier quelques mots dont le sens était qu'il se croyait plus que dédommagé par l'honneur que lui avait fait le Premier Consul.

Bonaparte visita ensuite l'établissement et les ateliers nouvellement installés. Pendant toute cette visite, toutes les questions furent adressées à M. Conté, envoyé depuis peu pour diriger cette opération.

Enfin, le Directeur but le calice jusqu'à la lie.

Bonaparte ayant demandé s'il ne serait pas possible de resserrer un peu cette école, qui occupait presque tout le château, le Sous-Préfet de Compiègne s'empessa de répon-

dre : « Rien de si aisé, général, il ne faut même qu'un mot de votre part pour l'expulser tout à fait. » Et sans protester, le Premier Consul répondit par un sourire.

Ce traitement sévère envers un homme qui avait présidé à l'éducation du héros, parut cependant excessif à beaucoup des assistants qui trouvaient qu'il y avait de la cruauté à prolonger plus longtemps le profond désespoir du pauvre Directeur.

Mais ses ennemis ne s'en tinrent pas là et leur vengeance ne fut satisfaite que lorsque peu de temps après M. Le Breton fut relevé de son emploi et relégué à Reims comme proviseur du nouveau Lycée.

Ce fut le premier vendémiaire suivant, an XII, environ trois mois après, qu'un arrêté du Premier Consul nomma à la Direction de l'Ecole des Arts et Métiers de Compiègne, M. Labatte, qui avait fait, avec Bonaparte, la campagne d'Egypte.

Sous le nouveau Directeur, l'ordre intérieur de l'établissement ne fut pas aussi rigoureusement maintenu qu'il l'avait été sous son prédécesseur. Il y eut plusieurs fois des scènes bruyantes, même scandaleuses, des dégradations, des dégâts très considérables qui nécessitèrent bientôt des réparations coûteuses.

Ainsi les enfants peu surveillés s'amusaient à descendre les rampes d'un escalier à califourchon. L'un d'eux perdit l'équilibre et tomba du haut du quatrième étage sur les dalles du rez-de-chaussée où on le releva mort.

Dans les vastes souterrains qui s'étendent sous le château, un autre élève vint à s'y égarer et y périt, Dieu sait, à la suite de quelles angoisses<sup>1</sup> !

Le public, qui ne manque jamais de chercher des causes aux accidents, attribua ces malheurs à la négligence des surveillants.

Parmi les professeurs aussi, certains possédaient une célébrité qui n'était pas du meilleur aloi.

1. Note de M. de Marsy.



L'un d'eux, l'abbé Jumel, a été le sujet d'une étude de la part de M. C. de La Chanonie<sup>1</sup>.

« Souple d'esprit et de caractère, écrivain facile, abondant orateur, dit M. de La Chanonie de son héros, alliant la gravité voulue du lévite à la légèreté aimable du courtisan, il marche vite et devient successivement vicaire de Sainte-Opportune, curé de Houilles (Seine-et-Oise), chanoine du Mans, aumônier de l'École militaire ».

D'abord royaliste pieux, il publia l'Eloge de l'abbé Suger et de l'impératrice Marie-Thérèse ; en 1783, il prononce l'oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé.

Quelques années plus tard, l'abbé Jumel était l'un des vainqueurs de la Bastille, et le 14 juillet 1790, il vient faire l'éloge de la Révolution, en présence de M. de Talleyrand. Comme récompense et grâce à l'influence de l'abbé Grégoire, il est nommé vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Tulle.

Dès son arrivée en Corrèze, Jumel se fait affilier au club des amis de la Constitution.

Dès lors, on trouve Jumel toujours et partout à la tête des fauteurs de désordre. Entre temps, il fonde un journal qu'il intitule : *Le Père Duchesne de la Corrèze*, et enfin le 30 décembre 1793, il épousa dans le temple de la Raison, une jolie fille nommée Jeanne Peuch, ex-déesse du nouveau culte.

La chute de Robespierre arrêta ses exploits, Jumel emprisonné, n'alla pourtant point à l'échafaud, où il avait envoyé tant de victimes et bénéficia de l'amnistie de 1795.

De 1798 à 1803 il remplit les fonctions de professeur de belles-lettres à l'école centrale de la Corrèze.

En 1803 il quitta Tulle, abandonnant sa femme et ses deux enfants et arriva dans l'Oise, où l'acte de naissance de Antoinette-Emilie Corre, fille de Guillaume Corre, institu-

<sup>1</sup> *Portraits Révolutionnaires*. L'abbé Jumel, Compiègne, H. Lefebvre, 1891.

teur à l'Ecole des Arts et Métiers, et dont les témoins sont Jean-Charles Jumel, âgé de 49 ans, et Nicolas-Urbain Pappillon, âgé de 39 ans, tous deux professeurs à ladite école, y demeurant, nous fixe tout de suite sur la situation du *Père Duchesne de la Corrèze*.

Le climat de Compiègne, dit M. de la Chanonie, n'endormit pas les instincts remuants de l'abbé Jumel. Après avoir repris le costume et la qualité d'ecclésiastique, le panégyriste des Rois et de la Révolution ressaisit sa plume et lorsque Napoléon prit le titre d'Empereur il lui dédia une ode qui fut imprimée et distribuée à Compiègne.

Le titre porte :

*Napoléon, Empereur des Français*

O D E

par JEAN-CHARLES JUMEL, ex-professeur de Belles-Lettres  
aux Ecoles Centrales et Professeur de Grammaire française  
à l'Ecole d'Arts et Métiers de Compiègne

ESCUYER, 1804

Le bon Gaspard Escuyer a beau assurer qu'on remarque dans cette pièce de vers quelques strophes assez bien tournées, l'opinion de M. de La Chanonie est tout autre.

« La pièce est longue et d'une platitude rare, à tous les points de vue », dit-il, aussi n'ajouterai-je pas comme lui, la voici.

Cependant Jumel réussit à se faire nommer professeur de belles-lettres au collège de la Marche, à Paris, et consacra désormais sa plume à écrire des ouvrages moraux pour la jeunesse.

En 1805, sur l'ordre de Chaptal, le duc de Liancourt vint inspecter l'Ecole des Arts et Métiers de Compiègne. Il ne s'agissait de rien moins que de savoir si l'institution dont la mauvaise marche était notoire ne devait pas être condamnée sans appel.

L'Inspecteur général ne fut pas de cet avis, à cause des grands services que cet établissement pouvait rendre à l'industrie française.

Pourtant « le désordre y était grand » et, dit-il dans son rapport, « tous les chefs s'y accusaient des torts les plus graves, les vices du règlement évidents et multipliés ; la composition des élèves était un des principaux ; aucune autre condition que celle d'être fils de soldat n'étant exigée, le plupart arrivaient à l'école à l'âge de quinze à seize ans sans savoir lire ; aussi le nombre de maîtres élémentaires y était-il excessif. Aucun ordre de comptabilité n'était prescrit. Le proviseur est à la fois ordonnateur et caissier. Aucun fonds n'était annuellement prévu pour l'entretien de l'École. Les ordonnances étaient envoyées sur la demande du proviseur. Les dépenses s'élevaient jusqu'à 500.000 francs par an. Aucun ouvrage ne se faisait encore bien dans les ateliers. On ne voyait aucun espoir de diminuer par la vente des produits cette dépense excessive ; d'ailleurs, un grand esprit d'indiscipline parmi les professeurs et parmi les élèves, des révoltes fréquentes et toujours la plus choquante grossièreté. Aucune apparence d'instruction religieuse »<sup>1</sup>.

Il est évident qu'une direction plus ferme et mieux entendue pouvait tirer l'École de cette regrettable situation, mais aussi elle ne pouvait rester indéfiniment dans les bâtiments où elle avait été installée provisoirement.

Le château de Compiègne, demeure princière, construite avec le luxe et le confortable des grandes habitations modernes, parfaitement approprié pour recevoir les visites des souverains, admirablement situé auprès de deux magnifiques forêts, n'était pas précisément ce qu'il fallait pour abriter une école industrielle.

Napoléon, empereur, visitant de nouveau Compiègne, reconnut vite que l'École devait se trouver mal à l'aise dans les murs d'un château royal que tout semblait rappeler à sa destination primitive.

Aussi, un arrêté du 5 septembre 1806, vint-il ordonner que l'École fut transférée à Châlons-sur-Marne, où les bâtiments de l'ancien séminaire, ceux des couvents de Tous-

1. Mémoire inédit (Archives de Châlons).

saint et de la Doctrine furent incessamment préparés pour être mis à sa disposition.

L'École partit de Compiègne le 8 décembre 1806.

La veille et le jour du départ, une grande partie des vitres du château furent brisées par les élèves, qui firent ainsi leurs adieux au palais des rois<sup>1</sup>.

Une distribution solennelle des prix avait été faite au mois de septembre précédent, en faveur des élèves qui avaient été les plus méritants.

A cette cérémonie les autorités et les notabilités de la ville avaient été invitées. Les travaux des élèves, exposés à cette occasion, excitèrent beaucoup de curiosité et quelques-uns même parurent assez remarquables.

Nous pouvons ajouter que rien n'avait été épargné pour rehausser l'éclat de cette fête, ni le palmarès des élèves couronnés, ni le discours d'usage prononcé par M. de Liancourt.

Aussitôt que le château eut été évacué, le Maire de Compiègne, M. Dalmas, jugea très important pour la ville de veiller à la conservation d'un édifice qui en faisait le plus bel ornement et que l'Empereur se proposait d'habiter.

Il fit former une garde provisoire dont tous les hommes, ainsi que l'officier qui devait les commander, furent choisis parmi les vétérans de la ville.

Nécessairement, il y eut de grosses réparations à faire au château, après le départ de l'École. Ces travaux furent exécutés par une foule d'ouvriers, sous la direction de l'architecte Berthault, et durèrent près de trois ans.

Cependant, dès 1808, tout était prêt à Compiègne pour y recevoir le roi d'Espagne, qui y arriva le 18 juin.

Ainsi, le Palais de Compiègne reprenait ses antiques et nobles traditions de demeure royale et le souvenir de l'École que nous y avons vu fonder s'y effacera bien vite sous le faste des événements historiques que le destin y déroulera tout au long du dix-neuvième siècle.

1. Gaspard Escuyer.



Je demande, aussi, Monsieur, le plan du Monastère de Saint-Corneille au proviseur de l'École. S'il me l'envoie, vous êtes dispensé de me le faire passer ; mais je ne vous demande pas moins la communication de vos vues sur le genre d'agrandissements dont serait susceptible ce local évidemment trop étroit.

Signé : CH. <sup>1</sup>

L'École fut encore demandée par les villes de Reims et de Troyes ; on proposa aussi l'abbaye de Saint-Denis. Finalement ce fut la ville de Châlons qui fut choisie, en raison de diverses commodités. Les élèves y arrivèrent le 13 décembre 1806 et n'eurent qu'à se féliciter de l'accueil qui leur fut fait.

Mais nous voici parvenus aux bords de la Marne, en dehors de la juridiction ordinaire de nos études. L'École des Arts et Métiers de Compiègne va désormais grandir et prospérer sous le nom d'École de Châlons. Notre tâche est finie, mais pour ceux de nos lecteurs que l'histoire de cette institution pourrait intéresser nous terminerons en indiquant les ouvrages suivants qui furent nos guides pour suppléer à la documentation de nos archives :

1. Un philanthrope d'autrefois. La Rochefoucauld-Liancourt, 1747-1827, par Ferdinand DREYFUS. Plon-Nourrit, 1903.

2. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, sa vie et son œuvre, par H. DOTTIN, 1861.

3. Eloge historique du duc de La Rochefoucauld, par Edouard SERVAN DE SUGNY. Paris, Pichon, 1830.

4. Histoire des Ecoles nationales d'Arts et Métiers, Paris, 1880, par A. GUETTIER.

5. Les Ecoles nationales d'Arts et Métiers et l'Ingénieur des Arts et Métiers (Essai de contribution à leur histoire), par Alfred METTON. — (*Revue « l'Ingénieur des Arts et Métiers »*, 1922).

J.-B. MESTRE.

1. Archives municipales de Compiègne.